



LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le Contrat de Performance Energétique de la Région Alsace

RÉGION ALSACE
Direction de la Construction
Arnaud CLEMENS



2

La Région Alsace assure les responsabilités du propriétaire pour les 76 lycées et CFA publics

- 20 nouveaux lycées construits depuis 1983.
- Budget annuel d'investissement de l'ordre de 65 M€ (84M€ en 2009 compte tenu du plan de relance).
- 1 500 000 m² de SHON.
- 70% du patrimoine ne répondant pas à la norme RT 2000.



LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉGION ALSACE

3

Actions mises en œuvre sur le patrimoine de la Région Alsace :

- Améliorations énergétiques** du patrimoine dans le cadre du plan pluri-annuel d'investissement
- Développement** du solaire photovoltaïque
- Mise en œuvre** de la démarche des Contrats de Performance Energétique sur 14 lycées.



LES CONTRATS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

4

Objectifs :

- 1) **Réduction rapide des consommations** des lycées et des émissions de gaz à effet de serre.
- 2) **Accélération du programme** d'intervention en matière d'efficacité énergétique sur le bâti existant
- 3) **Actions de sensibilisation** au développement durable.
- 4) **Contractualisation** basée sur le résultat attendu, puis vérifié (achat de performance).
- 5) **Expérimentation** basée sur un premier lot de 14 lycées



LES CONTRATS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Critères de choix des lycées :

- Lycées « énergivores ».
- Lycées pour lesquels il n'est pas prévu d'investir à court et moyen termes dans le cadre des plans pluriannuels de maintenance et d'investissement.
- Lycées ne faisant pas partie d'une cité scolaire.
- Périmètre comportant à la fois des lycées « vétustes » et des lycées plus récents représentant environ 200 000 m² de SHON, répartis harmonieusement sur l'ensemble du territoire.



LES CONTRATS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Déroulement de la procédure :

- Expérimentation et projets** alimentant l'opportunité de recourir à un CPE
- Réalisation d'une étude** préalable justifiant la complexité (technique, Organisationnelle, ...)
- Recours à un assistant à maître d'ouvrage** (avril 2008) et rédaction du programme fonctionnel détaillé (septembre 2008)
- Procédure de **dialogue compétitif** (de janvier à novembre 2009).
- Choix du lauréat** en Commission permanente du 8 décembre 2009.
- Signature** du contrat le 22 décembre 2009



LES CONTRATS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Les éléments fondateurs du projet :

1) Les objectifs énergétiques :

- 30 % de réduction** des consommations en énergie primaire
- une réduction significative** des rejets de gaz à effet de serre
- 20 % de recours aux énergies renouvelables**



LES CONTRATS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

2) Les travaux prévus :

- Travaux sur la production d'énergie et sur la distribution (6 chaufferies bois, 1 PAC, 1 raccordement à un réseau de chauffage urbain, etc...)
- Travaux sur le bâti et sur l'enveloppe des bâtiments.
- Travaux sur la télégestion des équipements.
- Mise en place de panneaux photovoltaïques (5 000 m²).

L'équipe retenue prévoit 30M€ d'investissements, soit de l'ordre de 1 à 4 M€ selon les établissements. Ces investissements permettent de réduire de 35% les consommations d'énergie primaire et de 65% les rejets de gaz à effet de serre. La consommation moyenne des 14 lycées sera ramenée de 180kW/m²/an à moins de 120 kW/m²/an

LES CONTRATS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

- 3) La durée du Contrat :
- Prise d'effet du Contrat au 01/01/2010**
 - Phase de travaux (mise en œuvre des investissements prévus pour atteindre les objectifs énergétiques)**
 - 21 mois avec une première livraison de 7 lycées dès la rentrée de septembre 2010 et livraison de l'ensemble des travaux au 30 septembre 2011.**
 - Phase d'exploitation : 18 ans**
Période pendant laquelle le prestataire gèr



LES CONTRATS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

- 4) Le loyer :
- Le montage financier de ce projet de CPE est basé sur le versement de loyers par la Région Alsace au prestataire, loyers qui se financent partiellement sur les économies d'énergie réalisées.**
- 5) Partenariat avec les lycées :
- Association des établissements à l'ensemble des étapes clés de la démarche (présentation de l'état d'avancement et des solutions techniques proposées).**
 - Volet sensibilisation : actions à destination de**



LES CONTRATS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Partenariat avec les lycées :

- Contrat **signé entre la Région et le prestataire mais véritable partenariat à 3.**
- Signature d'une convention tripartite **fixant notamment le mode de fonctionnement pendant les travaux et pendant la phase d'exploitation, rappelant les paramètres de confort à respecter et les contraintes de fonctionnement de l'établissement.**
- Association des établissements **à l'ensemble des étapes clés de la démarche (présentation de l'état d'avancement et des solutions techniques proposées).**
- Volet sensibilisation : **actions à destination de la**